

Appel de Candidatures de la SAFER Île de France

Articles L 143-3 et R 142-3 du Code Rural et de la Pêche Maritime

La SAFER Île de France se propose de **rétrocéder ou d'échanger** ou de **louer** les biens fonciers ci-dessous désignés :

Département : 78

1) Commune : MORAINVILLIERS - 6 a 70 ca

Parcelle cadastrée : - La ribelette: A-357(A)-357(Z) (Petite construction à usage non agricole)

Ce bien figure en zone A (agricole) et N (naturelle) du plan local d'urbanisme (PLU).

Département : 95

1) Commune : GROSLAY - 12 a 23 ca

Parcelles cadastrées : - Des carrieres: AB-232 - Des marais: AB-213 - Le desert: AB-211-212 (Petite ruine)

Ce bien figure en zone N (naturelle) du plan local d'urbanisme (PLU).

2) Commune : VIARMES - 7 a 36 ca

Parcelle cadastrée : - Jardin du caboison: D-83

Ce bien figure en zone N (naturelle) du plan local d'urbanisme (PLU).

3) Commune : VIARMES - 6 a 00 ca

Parcelle cadastrée : - Des caboissons: D-1225[84] (Ruines bâtiments en très mauvais état)

Ce bien figure en zone N (naturelle), du plan local d'urbanisme (PLU).

Département : 94

1°) Commune : MANDRES-LES-ROSES (94) - 40 a 45 ca

Parcelles cadastrées : Les vinots: AL-76-77

Ce bien figure en zone A (agricole) du plan local d'urbanisme (PLU).

Le détail de la réglementation de la zone du document d'urbanisme peut être obtenu à l'adresse indiquée ci-après, où en Mairie de la Commune où se situent les biens en question.

Les personnes intéressées pourront obtenir toutes informations utiles auprès de la SAFER, elles sont priées de déposer leur candidature par écrit, **OU EN DEPOSANT UNE DEMANDE SUR SON SITE INTERNET A L'ADRESSE : www.saferidf.fr, AU PLUS TARD LE 17/10/2022**. Passé cette date, les demandes ne seront plus prises en considération.

SAFER de l'Île-de-France – 19 rue d'Anjou 75008 PARIS

Tél. : 01 42 65 28 42 - Fax : 01 42 65 08 50

Cet avis ne saurait en aucun cas être considéré comme un engagement de la SAFER à l'égard des candidats.